

Affaires courantes

ont vécu et de ce qu'ils sont. J'ai vu le chef du peuple inuit du Canada insulté par ce bureaucrate qui devrait défendre ce peuple et non pas s'opposer à lui constamment.

Je trouve cette attitude très inquiétante. Que font ces gens? Un rapport soi-disant indépendant a été rédigé. J'espère que la motion débattue sera accueillie favorablement et que l'opinion de ces bureaucrates qui continuent d'entraver par tous les moyens le processus de justice sociale pour les peuples autochtones du Canada sera laissée de côté.

Il n'y a pas de meilleurs mots pour expliquer les sentiments ressentis que ceux utilisés par les témoins entendus, dont Markoosie Patsauq et Sarah Amagoalik, mère du président d'Inuit Tapirisat du Canada. Ces gens ont défendu leur cause de façon éminemment convaincante.

Nous rendons hommage à des étrangers et nous leur élevons des monuments. Nous avons baptisé des rivières et des îles du nom de gens comme Baffin, mais il n'y a pas de place dans le coeur des Canadiens pour reconnaître le mérite des gens qui étaient ici les premiers, qui ont édifié le pays et ont affirmé et protégé la souveraineté du Canada. Comment pouvons-nous manquer de décence et de respect au point de ne pas vouloir reconnaître le mérite de ces gens?

Il ne faut qu'une chose: la volonté politique du gouvernement. Ce rapport n'aurait jamais dû voir le jour. Ce rapport qui nie la nécessité d'excuses et refuse de reconnaître la contribution des Inuit à la protection de la souveraineté du Canada dans l'Arctique n'aurait jamais dû paraître. Nous aurions dû adopter une motion unanime comme celle du Comité permanent des affaires autochtones. Ses recommandations devraient avoir été approuvées. Le gouvernement devrait être fier de dire au peuple inuit: «Nous sommes fiers de votre contribution. Nous sommes heureux que vous ayez été là pour protéger notre souveraineté dans l'Arctique lorsque personne d'autre n'osait y aller.» Le peuple inuit a été contraint par la force d'aller jouer ce rôle et il l'a fait dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous devons avoir assez de respect et de dignité pour reconnaître le mérite de ces gens. J'appuie sans réserve l'idée de créer un fonds du patrimoine de 10 millions de dollars, parce que j'estime que la culture inuit vaut d'être

sauvegardée, compte tenu de ce qu'est le Canada et de qui nous sommes, nous les Canadiens.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, on s'est beaucoup demandé à la Chambre si la réinstallation des Inuit dans l'Extrême-Arctique avait pour but d'affermir la souveraineté canadienne. Il est paradoxal que le ministre des Affaires indiennes dépose maintenant à la Chambre un rapport qui est de toute évidence un tissu de mensonges, et que le ministre d'État. . .

Des voix: Règlement!

M. Skelly (North Island—Powell River): Je m'excuse, monsieur le Président. Je reprenais les propos d'un député qui a parlé avant moi. Ces observations étaient, à mon avis, fort justifiées et pertinentes, et se rapportaient de toute évidence à l'expert-conseil plutôt qu'au ministre.

Il est intéressant qu'un ex-ministre des Affaires indiennes de ce gouvernement, le ministre de la Défense nationale, ait dit dans une lettre datée du 5 février 1988:

Mon collègue, l'honorable Tom McMillan, a déjà écrit au président d'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) le 16 octobre 1987 pour lui proposer deux possibilités en vue de la reconnaissance de la contribution des Inuit à la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Il s'agissait de désigner Resolute Bay ou Grise Fjord comme site historique national ou encore de reconnaître la réinstallation des Inuit dans l'Arctique comme un événement d'importance historique nationale dans un article sur l'histoire canadienne, ou de faire les deux. Par la présente, j'appuie la proposition d'ITC et je propose [. . .] un suivi de celles de M. McMillan.

Il ne fait aucun doute que le ministre de la Défense nationale, l'ancien ministre des Affaires indiennes, avait l'intention de faire reconnaître cette contribution par le gouvernement. Puis, tout d'un coup, il y a une volte-face, un déni des faits. Voilà que le ministre des Affaires indiennes et le ministre d'État créent une situation des plus embarrassantes en mettant en doute la valeur des travaux du comité, et celle des membres de leur propre parti qui siègent au comité, et qui ont unanimement décidé de présenter cette recommandation à la Chambre et de lui demander de se prononcer là-dessus.

Je voudrais poser la question suivante à la personne qui m'a précédé. La députée ne pense-t-elle pas que la Chambre est maintenant moralement tenue de mettre la motion aux voix; que l'honneur du comité et de ses membres est en jeu; que sont en jeu l'intégrité de tout le système ainsi que celle du comité, qui a entendu des témoignages et enquêté sur cette question? La députée